

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 14 janvier 2013, a adopté le règlement suivant :

RCA-91 : *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-91)*

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 22 janvier 2013

M^c Karl Sacha Langlois, L.L. B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement